

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du mardi 28 avril 2026**

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Kayané BIANCO ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN représenté par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HN-017-19197/26/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Accélérateur M - Approbation d'une convention - MGDIS n°13017  
161327**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'accompagnement à l'innovation, et notamment l'accès à une offre de formation et de conseils accessible à des porteurs de projets et entrepreneurs développant des produits ou services innovantes, est un levier essentiel du développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro- électronique, santé, tourisme et art de vivre) ainsi que de l'attractivité économique du territoire en France et à l'International. L'innovation, et donc l'appui aux structures d'accompagnement de l'écosystème d'innovation territorial, est ainsi inscrite parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022. Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Accélérateur M.

Structure dédiée à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes, l'Accélérateur M est l'un des piliers de l'offre d'accompagnement des entreprises innovantes développées au sein de La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM).

Co-fondé en 2019 par Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud, la CCI Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capénergies, ainsi qu'Aix-Marseille French Tech, l'Accélérateur M se déploie au cœur de la CISAM, sur un espace de 300 m². Au sein de cet espace, les start-ups et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme de services tout au long de leur parcours et ce en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire.

L'Accélérateur M propose aux entrepreneurs en phases de lancement ou de développement des programmes d'accélération, avec une priorité donnée aux thématiques de la ville durable méditerranéenne, de l'économie de la mer ou des industries culturelles et créatives. Depuis 2019, l'Accélérateur M a accompagné 164 start-ups pour plus de 265 emplois créés et plus de 22 millions d'euros levés.

Le rapport d'activités 2025 de l'association n'étant pas encore disponible, sont présentés ci-après des éléments généraux de bilan :

- En 2025, l'Accélérateur M a poursuivi son rôle d'accompagnement des entreprises innovantes à travers son Power-Lab, accompagnant au total 24 entreprises dont deux « à la carte », tout en menant des programmes d'incubation et d'accélération comme :
  - o French Tech Tremplin Prépa (5 entrepreneurs accompagnés),
  - o Soft Landing Provence Africa Connect (5 entreprises accompagnées et 2 implantations réalisées),
  - o Co-incubation Comores (10 projets accompagnés),
  - o Smart ESA Liban (2 lauréats bénéficiaires).
- IncubMe, nouveau programme dédié aux deeptech avec le soutien de la Région Sud, a reçu 25 candidatures en vue d'un lancement en 2026.
- L'Open-Lab a consolidé le programme Kids'Innov avec deux éditions et 12 collégiens accueillis, et organisé une troisième édition du Business Game avec le lycée La Cadenelle, tout en envisageant une évolution des formats pédagogiques à l'horizon 2027-2028.
- Sur le volet international, le programme Blue UP a permis d'accompagner 9 incubateurs algériens.

- Le Learning-Lab a obtenu la certification Qualiopi et déployé des formations en IA et numérique.
- Le Studio-Lab a marqué son lancement avec trois projets réalisés et l'organisation d'un showcase.

L'association développe et renforce ses activités autour de quatre axes majeurs de développement qui sont pertinents au regard de l'Agenda du Développement économique métropolitain :

- D'abord, l'Accélérateur souhaite s'affirmer comme rampe de lancement de référence pour les projets deeptech, en renforçant ses partenariats – notamment avec les pôles de compétitivité - sur des filières technologiques complexes (IA, Healthtech, Greentech), et en attirant des mentors spécialisés.
- L'association ambitionne ensuite de transformer son lieu en un véritable centre d'excellence du numérique, en développant un Lab Numérique dédié à l'hybridation des formations (présentiel/distanciel/immersif) et à l'accompagnement aussi bien des formateurs que des entreprises dans l'utilisation de nouveaux outils digitaux (agents IA).
- Troisième priorité : faciliter l'accès au financement pour les jeunes pousses avec la création d'un véhicule d'investissement, doté pour amorcer dès 2028 une première opération pilote.
- Enfin, l'Accélérateur M entend renforcer son rayonnement international et notamment ses liens stratégiques avec la Méditerranée et l'Afrique, afin de faire de Marseille une porte d'entrée privilégiée pour les startups entre l'Europe et l'Afrique. Ce développement s'inscrit dans la perspective des dix ans de la structure en 2028, qui seront une occasion de fédérer et de célébrer la communauté "Famille M".

Pour soutenir le programme d'action global de l'Association « Accélérateur M » sur l'année 2026, il est proposé après instruction, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 125 000 euros, représentant 33,24% du budget prévisionnel global de 376 000 euros (hors contribution volontaire), dossier MGDIS n°13017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

#### **Où il le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'action menée par l'Accélérateur M pour accompagner les créateurs d'entreprises innovantes issues du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La contribution de la structure à l'animation de l'écosystème d'innovation du territoire ;
- La volonté de la Métropole de soutenir la croissance des entreprises innovantes.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Accélérateur M d'un montant de 125 000 euros au titre de l'exercice 2026.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Accélérateur M, ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame La Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement chapitre 65 - Fonction 67 - Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EEIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Nicolas ISNARD